

Next step

Loi Travail : après le Sénat, un revival à l'Assemblée?

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale s'apprête jeudi à revenir sur le texte voté par les sénateurs

Les faits — Le Sénat se prononce mardi à 17 heures sur le projet de loi Travail lors d'un vote solennel. La nouvelle version, complètement réécrite par la droite sénatoriale, devrait être adoptée. Au même moment, les opposants au texte vont une nouvelle fois manifester entre Bastille et Place d'Italie. Une commission mixte paritaire devrait se tenir dans la foulée mais elle est assurément vouée à l'échec. Ainsi le texte reviendra en seconde lecture dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale dès le 5 juillet.

Pendant deux semaines, **les sénateurs ont décortiqué le projet de loi Travail**. Tout en sachant qu'en fin de compte, les députés reviendraient à la version du texte **tel qu'il était parti de l'Assemblée le 12 mai**. C'est ce à quoi va s'atteler la commission des Affaires sociales du Palais Bourbon, à partir de jeudi matin. « On va remettre tout ce que le Sénat a enlevé ou rajouté, tout ce qu'il a supprimé », résume simplement à l'Opinion sa présidente, la députée PS de Haute-Garonne Catherine Lemorton. Les députés ont jusqu'à mercredi 17 heures pour déposer leurs amendements.

Cela fait plusieurs semaines que les frondeurs du PS réfléchissent à leur stratégie. En première lecture, **ils avaient signé, en réponse au 49.3, une motion de censure de gauche**, qu'ils n'avaient pas pu déposer à deux signatures près. De l'avis de nombre de députés, ce mauvais scénario ne se reproduira pas forcément. « Le mouvement social s'effiloche. Le débat parlementaire est indexé à cela, il y a moins de tensions », assure-t-on dans l'entourage de Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale.

De l'avis des principaux intéressés, les choses semblent moins écrites. « Si le gouvernement laisse les débats se poursuivre, on ne déposera pas forcément de motion. S'il y a un 49.3, nous n'excluons rien », explique le frondeur Laurent Baumel, député d'Indre-et-Loire. Autrement dit, pas de 49.3, pas de motion de censure.

Lassitude. Mais rien ne dit que le gouvernement souhaite cette fois laisser le débat durer dans l'hémicycle. Lequel doit démarrer le 5 juillet. Dans le fond, c'est comme si tout le monde s'attendait à ce que l'exécutif dégaine à nouveau le 49.3, **comme pour en finir au plus vite avec des discussions** qui n'ont que trop duré. « Il y a de la lassitude chez les légitimistes comme chez les frondeurs », assure un membre du groupe PS.

D'autres députés espèrent toujours pouvoir s'offrir le débat dont ils ont été privés en première lecture.

Le 49.3 a laissé à certains d'entre eux un goût d'autant plus amer qu'ils ont aujourd'hui encore l'impression d'être tenus à l'écart du processus parlementaire. Catherine Lemorton reproche notamment à la ministre du Travail, Myriam El Khomri, de ne lui avoir plus donné aucune nouvelle depuis le départ du texte au Sénat. « C'est un curieux mode de fonctionnement. Je ne peux pas croire qu'elle n'ait pas trouvé cinq minutes pour appeler la présidente de la commission en charge de son texte », blâme la députée.

C'est aussi que Manuel Valls fait directement le service après vente du projet de loi auprès de la majorité. Plusieurs parlementaires socialistes racontent avoir reçu un coup de fil du Premier ministre après avoir émis telle ou telle critique dans la presse. Certains ont même été priés de s'abstenir de commenter le projet de loi sur les plateaux téléés **entre le passage du projet de loi à l'Assemblée et au Sénat**. « Quoi qu'on en pense sur le fond, il a estimé que ça n'était pas le bon timing », raconte un député légitimiste.

En attendant, le rapporteur Christophe Sirugue tente toujours de trouver un compromis susceptible de capter le vote des frondeurs du PS sans pour autant perdre celui des députés légitimistes et le soutien de la CFDT. Mardi, le député de Saône-et-Loire recevait certains leaders syndicaux. Pour l'instant, il refuse de s'exprimer et assure simplement être « en phase d'arbitrages » avec le gouvernement et les partenaires sociaux.